

Retour sur mon procès en seconde instance et son verdict en tant que Gilet jaune pacifiste

► Le Procès (30 octobre 2019, ce même jour les 9 de Cattenom étaient jugés sur Metz) :

Je ne sais pas si il faut en rire ; j'étais sous haute surveillance, dès l'approche du tribunal j'ai compris que j'allais être bien accueillis, une camionnette de flics à l'extérieur, mon comité de soutien composé d'une vingtaine de gilets jaunes ayant fait le déplacement pour venir me soutenir, cela m'a vraiment fait très chaud au cœur.

Arrivés à la porte du tribunal, sous bonne escorte, surpris par tout ce joyeux petit monde, ils nous ont fait rentrer deux par deux, le rendez-vous était fixé à 13h30, nous avons attendus jusqu'à 16h40 pour qu'enfin se soit mon tour, baladés de salles en salles et sans cesse suivis dans chacun de nos mouvements par les files dont certains possédaient une photo de moi, le tribunal a même bloqué une porte donnant sur la petite cour, sait t'on jamais ce que pourrait faire les dangereux Gilets jaunes pacifistes...

N'y connaissant absolument rien en justice, et le niveau de violence et de répression vis à vis des Gilets jaunes étant d'une telle intensité, pendant plusieurs mois, dans ma tête je m'étais préparé à l'éventualité de prendre un mandat de dépôt, premier soulagement lorsque mon avocate m'a annoncée que je n'aurai pas le verdict immédiatement et donc que dans tous les cas je ressortirai Libre. Avoir mes Amis Gilets jaune à mes côtés, m'a fait beaucoup de bien, j'en ai oublié complètement mon stress. D'où l'importance de soutenir nos comparses lorsque la justice leur cherche des crosses.

D'après les habitués des tribunaux, j'ai eu droit à l'un des avocats général les plus "sévères" et des magistrates "ni gentilles, ni méchantes", la salle étant petite, tout mon comité de soutien n'a pu rentrer dedans, chose qui m'a agacé.

Je ne ferai pas de détails sur les nombreuses incohérences de mon dossier, qui à elles seules pourraient faire l'objet d'un article, et d'une analyse tellement c'est déliantant...

Une fois de plus le major ayant déposé plainte contre moi, ne s'est même pas déplacé, et ne s'est même pas fait représenter (alors que leurs frais d'avocats sont payés par nous les contribuables grâce à la protection fonctionnelle).

Arrivé devant les juges, j'ai fais tout mon possible pour démontrer mon innocence, avant même que je parle j'ai constaté que l'une des trois juges avait compris la vérité, pour les deux autres je n'ai pas réussi à ressentir quelque chose. Je n'ai pas ménagé mes efforts pour essayer de trouver des preuves de mon innocence, et leur ai dis avec sincérité que « j'aurai tellement aimé pouvoir me procurer une vidéo où l'on me vois traverser les voies SNCF lors de cette après-midi du 5 janvier à Épinal » (d'ailleurs si vous possédez des vidéos où l'on me vois, faites moi signe, cela me permettrait de porter plainte contre le major).

À la fin l'avocat général à dit : « je demande à ce que la peine soit maintenue, la place de Monsieur est en prison, tant qu'il n'aura pas apporté la preuve de son innocence » le major étant assenmenté...

Après la plaidoirie, des embrassades, ces moments de Vie et de vraie Fraternité dans cette noble Lutte, puis nous avons été invités à dégager du tribunal avec toujours ces flics qui nous suivaient avec insistance, y compris sur la voie publique une fois sortie du tribunal.

► Le Verdict (5 décembre 2019, jour de grève générale) :

Faisant grève, j'ai pu me rendre directement au tribunal, puis même rejoindre le cortège à temps place de la république =D

Bonne nouvelle : acquitté !

Mon avocate, bien plus euphorique que moi suite à cette petite victoire ... qui pour moi me laisse malgré tout un goût très très amère.

On m'a tout de même volé plus de 48h de ma Liberté, dans des conditions inhumaines, où j'ai vu et entendu des choses abjectes, alors que je suis innocent j'en ai eu pour plus de 1600 euro de frais, pendant ce temps le major continu de faire ce qu'il fait...

► Conclusion :

Cela aurait pu être pire, j'ai encore mes yeux, mes mains (ils ne m'ont pas trop amoché lors de mon interpellation "musclée"), j'ai eu la chance d'avoir des magistrats qui ont fait correctement leur travail en deuxième instance, mais si j'étais tombé sur des comme à Épinal ... peut-être serai-je en prison ?

Jamais je n'oublierai, ni me pardonnerai ce qu'ils m'ont fait, je ressort de cette histoire avec un contre coup irréversible, une énorme remise en question sur mon mode de vie, et une détermination encore plus forte à m'impliquer dans les Luttes sociales.

Pour finir j'ai décidé de réinvestir les 300 euro de dommages et intérêts que le major me demandait dans la Lutte, ainsi qu'en faveur de la culture Libre & alternative.